

Projet Votel 06

Question

Suite à la présentation de Grangeneuve ce printemps où de nombreuses communes ont participé, j'aimerais connaître les intentions exactes du Conseil d'Etat (de la Chancellerie) concernant le projet Votel06.

S'il s'agit de mettre à disposition ce programme à l'ensemble des communes du canton, est-il possible de le faire gratuitement et simplement en utilisant soit des accès sécurisés, soit via une sécurité standard d'Internet.

Le 15 juin 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Dans le courant du mois de mars 2007, les communes ont été conviées à une présentation, à Grangeneuve, du logiciel VotelCOM permettant, à l'échelle communale, le dépouillement bulletin par bulletin pour les élections et votations. A la suite de cette séance d'information, plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ce logiciel.

Afin d'étudier la faisabilité de cette requête, la Chancellerie d'Etat a réalisé une enquête auprès des communes fribourgeoises, portant sur leur infrastructure informatique et plus particulièrement sur leur connexion Internet. De cette enquête il ressort que:

- 10 % des communes ont encore un accès à Internet via une connexion RNIS;
- 61 % ont un accès via ADSL 3500/300 kbit/s et 6 % à des vitesses de 300/100 kbit/s;
- le reste, soit 23 %, accède à Internet soit par le réseau électrique soit par le télé-réseau.
- plusieurs communes devraient compléter leur infrastructure informatique, soit par l'acquisition de matériel soit par la mise en réseau de leur parc informatique.

Il y a lieu de préciser que l'élément déterminant pour le raccordement est la vitesse d'envoi des données, c'est-à-dire le deuxième nombre des vitesses annoncées par les opérateurs (p. ex 300/**100** kbit/s). Dès lors, nous avons dû constater que ces vitesses sont faibles dans une majorité de communes et ne permettent pas de garantir le bon déroulement, en temps réel, d'un dépouillement bulletin par bulletin. Pour mener à bien ce projet, des montants importants – non prévus dans les budgets – devraient être engagés pour l'acquisition de matériel, la sécurité et la formation des utilisateurs. Par ailleurs, cet investissement ne pourrait plus être valorisé avant 2011, date des prochaines élections générales.

A ce constat vient s'ajouter le fait qu'à l'heure actuelle, le fournisseur de la solution VotelCOM n'est pas en mesure de garantir que l'augmentation de la charge, produite par les transactions d'un grand nombre de communes, puisse être absorbée par les infrastructures réseau en place à l'Etat de Fribourg.

Par conséquent, pour toutes les raisons évoquées ci-avant, la Chancellerie d'Etat a renoncé à mettre à disposition des communes de manière généralisée le logiciel VotelCOM pour les élections fédérales de 2007. Les communes pilotes équipées actuellement du logiciel continueront les tests en grandeur réelle.

Toutes les communes du canton ont été informées durant l'été de cette décision et quelques-unes d'entre elles, disposant d'un accès à Internet suffisamment performant, ont été rajoutées à la liste des communes pilotes pour les élections fédérales 2007.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, il convient de préciser que le logiciel VotelCOM ne peut pas être considéré comme une simple application Internet. Il s'agit d'un élément du système de dépouillement de l'Etat de Fribourg et, de ce fait, il doit offrir un niveau de sécurité maximal afin d'éviter tout risque de piratage des données ou d'usurpation de l'identité d'une commune. Une infrastructure de sécurité pour le lien avec l'ensemble des communes fribourgeoises est prévue à moyen terme pour différentes applications informatiques. Au vu des équipements actuels des communes et des ressources humaines et financières disponibles tant auprès d'elles que de l'Etat de Fribourg, il n'est pas envisageable de réaliser cette infrastructure à court terme pour les élections fédérales 2007. La question de la prise en charge des frais de cette extension devra être réglée au moment de sa réalisation.

Fribourg, le 4 septembre 2007